

Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 21 mars 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

_

Viandes brésiliennes impropres à la consommation : La France demande à la Commission européenne de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection des consommateurs

_

Les autorités brésiliennes ont dévoilé hier l'existence d'un trafic de grande ampleur de viandes impropres à la consommation. Une première liste de 21 entreprises brésiliennes impliquées dans ce trafic a été communiquée hier dont 4 établissements agréés pour exporter vers l'Union européenne.

D'ores et déjà, la Commission européenne a demandé aux autorités brésiliennes de suspendre leurs exportations.

En complément, Stéphane LE FOLL, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Porte-parole du Gouvernement a immédiatement demandé à ses services de renforcer les contrôles à l'importation pour les lots de viande en provenance du Brésil.

Une réunion des Chefs des services vétérinaires des Etats membres de l'Union européenne se tiendra ce vendredi. A cette occasion, et dans l'attente d'une clarification de la part des autorités brésiliennes, la France demandera formellement à la Commission européenne de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection des consommateurs.

Cette crise ne doit toutefois pas altérer la confiance des consommateurs dans les produits carnés de manière générale. La mise en œuvre par le Gouvernement de l'étiquetage de l'origine des viandes fraiches et dans les produits transformés permet d'assurer au consommateur, en complément de la démarche volontaire « Viande de France », une viande née, élevée, abattue et transformée en France.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr